

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 27 mai 2026
Date de publication : 12 juin 2026
Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le cinq juin 2026

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire.

Étaient présents:

Mmes BROUSSE Martine, CHANEAUX Julyne, COCHAND Delphine, CUENOT Nathalie, SOLEILLANT Christine, WIEDLING Corinne.

MM. BERGET Julien, LELOWSKI Marc-Gérard, NEUVILLE Jean-Marc, NEDEY Christophe, NEDEY Vincent, Robin SOLEILLANT, WURGLER Samuel,

formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés : REBUFFONI Béatrice,**Procurations :** REBUFFONI Béatrice à NEUVILLE Jean-Marc

Mme Martine BROUSSE a été élue **secrétaire**.

OBJET: Droit de Préemption. M. et Mme AUBRY Thierry et Nadine

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.22
- Considérant la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 27 mai 2026 concernant la vente d'un bien cadastré A 1106.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, que la Commune ne fera pas usage de son droit de préemption sur le biens suivant cadastré :

- A 1106, située 2 rue du Lomont d'une superficie de 9 ares 16, propriété de M. et Mme AUBRY Thierry et Nadine.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
DASLE, le 5 juin 2026
le Maire,



Isabelle GRIFFOND-BOITIER

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026



ID : 025-212501969-20260605-DCM_2026_27-DE